Image not found or type unknown

Creation SCI familiale avec ses parents

Par **mike16s**, le **27/12/2012** à **12:41**

Bonjour,
je vis actuellement avec ma compagne depuis le début de l'année dans une maison que nous avons achetés en indivision. Nous ne sommes ni pacsés, ni mariés.
J'aimerais racheter seul la maison pour qu'elle reste toujours ma résidence principale. Nous nous sommes mis d'accord sur le fait que je lui rende son apport qu'elle a mit pour le crédit mais l'endettement pour moi seul ne passe pas auprès des banques. J'ai alors entendu parlé de la sci familiale. Mes parents sont d'accord pour en monter une avec moi mais nous nous posons beaucoup de question sur le fonctionnement et surtout sur l'imposition. J'aimerais être le seul à payer le crédit et ne donner qu'une petite part à mes parents.

Est ce que quelqu'un pourrait me dire si dans ce cas là la sci familiale est une bonne idée ou pas?

Et si cela risque de beaucoup changer l'imposition de mes parents et de moi même?

Merci

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés